PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 20 mars 2024

Présidence : **M. Jacques Gay**
Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le **tirage au sort** des ½ Finales de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 21 avril 2024 aura lieu le **mercredi 27 mars 2024 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Il sera suivi d'un apéritif convivial.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister et devront confirmer leur présence (2 personnes maximum par club).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

M. ATLAS PAILLADE 1/*FABREGUES AS 1*
Du 10 mars 2024
S'est jouée le 13 mars 2024
(*Match en retard R1*– Accord des clubs)

CHALLENGE MAURICE MARTIN

1/4 DE FINALE

BAILLARGUES ST BRES 2/M. ATLAS PAILLADE 3
Du 11 mars 2024
Est reportée au 31 mars 2024, journée de rattrapage au calendrier général (week-end de Pâques)
(Match du tour précédent reporté au 10 mars 2024 – cf. l'Officiel 34 N° 27)

D1

LESPIGNAN VENDRES FC 1/PUISSALICON MAGALAS 1
Du 7 avril 2024
Est avancée au 6 avril 2024
(Accord des clubs)

D3

- Poule A

BAILLARGUES ST BRES 2/PRADES LEZ FC 1
Du 3 mars 2024, reportée au 31 mars 2024
Est reportée au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

D4

- Poule A

MIREVAL AS 2/GIGNAC AS 2
Du 3 mars 2024
Est donnée à rejouer au 31 mars 2024 journée de rattrapage au calendrier général
(Décision de la Commission Règlements & Contentieux – l'Officiel 34 N° 29)

D5

- Poule A

LA GRANDE MOTTE AS 2/JACOU CLAPIERS FA 3
Du 10 mars 2024 (avancée du match du 25 mai 2024, suite accord des clubs)
Est reportée au mercredi 1er mai 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

- Poule B

M. LUNARET NORD 1/AS ST BAUZILLE 1
Du 3 mars 2024, reportée au 31 mars 2024
Est reportée au mercredi 1er mai 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Installations indisponibles – tournoi)

- Poule C

OL. MARAUSSAN BITER 2/LAMALOU FC 2
Du 10 mars 2024, reportée à l'avance par la permanence du District
Est reportée au 31 mars 2024, journée de rattrapage au calendrier général (week-end de Pâques)
(Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

- Poule A

OL. MARAUSSAN BITER 33/ST ANDRE SANGONIS OL 33
Du 8 mars 2024
Est reportée au 29 mars 2024, journée de rattrapage au calendrier général (week-end de Pâques)
(Arrêté municipal)

- Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 33/ENT.PUIMISSON-LIEUR 31
Du 8 mars 2024, reportée à l'avance
Est reportée au 29 mars 2024, journée de rattrapage au calendrier général (week-end de Pâques)
(Arrêté municipal)

SUD HERAULT FO 34/FC VALLEE DU JAUR 31

Du 8 mars 2024, reportée à l'avance
Est reportée au 5 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

OCCITANIE FC 31/ENSERUNE FC 33
Du 24 mars 2024
Est reportée au 19 avril 2024
(Accord des clubs)

- Poule D

MAUGUIO CARNON US 33/SPORT TALENT 34 31
Du 15 mars 2024
A été reportée au 19 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Accord des clubs)

FORFAITS

LE POUGET US 2 (530110)
27690379 – D5 (C) du 17 mars 2024
Contre OL. MARAUSSAN BITER 2

Courriel du 16 mars 2024 adressé à la permanence du District
Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

***

ST THIBERY SC 2 (500349)
26573970– D3 (D) du 17 mars 2024
À PUIMISSON AS 1

Courriel du 17 mars 2024 adressé à la permanence du District
Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 87 € (500349)
Indemnité kilométrique
29 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

MIREVAL AS 33 (524047)
Vétérans (E)

Courriel du 12 mars 2024
Amende : 90 € (forfait général dans les 5 derniers matchs)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

SC SETE 2 (564600)
26611790 – D1 du 3 mars 2024
Amende : 3ème HD* : 50 € (cf. l'Officiel 34 N° 17)
(Reçue à l'accueil le 7 mars 2024)

HD* : hors-délai
Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

ST JEAN VEDAS 2 (514400)
26611790 – D1 du 3 mars 2024
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Aucune opération FMI)

PUISSALICON MAGALAS 1 (552088)
26611773 – D1 du 10 mars 2024
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Modification de la composition – rencontre effacée)

SC SETE 2 (564600)
26611802 – D1 du 17 mars 2024
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Codes d'accès non valides)

PAULHAN ES 33 (548025)
27153726 – Vétérans (C) du 15 mars 2024
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Aucune opération FMI)

MARSEILLAN CS 31 (500414)
27153724 – Vétérans (C) du 15 mars 2024
Amende : 3ème infraction : 50 € (cf. l'Officiel 34 N° 28)
(Aucune opération FMI)

BOUZIGUES LOUPIAN AC 31 (551021)
27162423 – Vétérans (E) du 15 mars 2024
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 27 mars 2024.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou